



**GEMENG
PARC HOUSEN**

AVIS

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

la **SARL WEILAND HTS**

a obtenu, suivant les arrêtés du 25 octobre 2022 du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, les autorisations suivantes :

Exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable marque KUBOTA, type KX057-4, numéro de construction 81377	Arrêté N° 3A/2022/3956/176
Exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable marque HITACHI, type ZX 135 US-6, numéro de construction HCMDAS5YJ00335	Arrêté N° 3A/2022/3959/176
Exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable marque KOMATSU, type WA 70-7, numéro de construction H63737	Arrêté N° 3A/2022/3963/176
Exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable marque HITACHI, type ZX 170W-5B, numéro de construction HCMLBA5ZC00030028	Arrêté N° 3A/2022/3962/176
Exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable marque LIEBHERR, type A910 COMPACT LITRONIC, numéro de construction WLHZ1186JZK090352	Arrêté N° 3A/2022/3958/176
Exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable marque KUBOTA, type KX71-3, numéro de construction 79804	Arrêté N° 3A/2022/3960/176

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 précitée, un recours contre la décision est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera en dernière instance et comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau, soit du Tribunal d'arrondissement à Luxembourg, soit de celui à Diekirch.

Hosingen, le 27 octobre 2022

Le Bourgmestre



Le Secrétaire,